ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓪᓕᐊᑎᓪᓚᕗᑦ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d'intérêt public

Hausse du salaire minimum

Date de début : **2 mars 2016**
Date de fin : **1er avril 2016**
Ensemble du Nunavut **25 s**

Le présent message vise à rappeler à tous les Nunavummiut et à toutes les entreprises du territoire que le salaire minimum passera à 13 $ de l'heure à compter du 1er avril 2016.

Le Nunavut redeviendra alors l'endroit au Canada où le salaire minimum est le plus élevé, salaire qui sera désormais plus proportionnel au coût de la vie au Nunavut.

Pour en savoir plus sur cette augmentation, veuillez communiquer avec le Bureau de la conformité des normes du travail du Nunavut au 1 867 975-6322, ou sans frais, au 1 877 806-8402.

###

Renseignements aux médias :
Alejandra Espinosa
Analyste des politiques et des communications
Ministère de la Justice
867 975-6335
aespinosa@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᖅᑯᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑲᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖅᑲᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕕᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications